

Un autre principe aussi solidement établi, corollaire du premier, c'est que le Royaume-Uni, seul détenteur de la souveraineté impériale, maître absolu des relations extérieures de l'Empire et des causes de guerre entre cet Empire et les puissances étrangères, doit porter tout le poids de la défense générale des possessions britanniques.

L'unique point débattu, la seule cause de discussion qui se soit élevée durant un siècle et demi entre les autorités de l'Empire et les gouvernements des diverses colonies, c'est celle qui a entraîné la révolte des colonies américaines, c'est la définition des charges et des responsabilités que les colonies dites 'autonomes' doivent assumer dans la défense de leurs territoires respectifs.

Durant la longue période des guerres américaines, l'Angleterre n'avait eu aucune peine à obtenir le concours des législatures et du peuple des colonies anglaises pour disputer à la France la possession définitive de l'Amérique du Nord. Les rivalités de commerce, autant que les haines de race et de religion, suffisaient à entretenir l'ardeur belliqueuse des colons de la Nouvelle-Angleterre. La conquête de la Nouvelle-France était leur guerre plus encore que celle de l'Angleterre.

Mais après la déclaration de leur indépendance, définitivement reconnue par l'Angleterre en 1783, les rôles se trouvèrent renversés. Pour contenir ses anciens sujets devenus ses ennemis, l'Angleterre se vit forcée de s'appuyer sur la fidélité des habitants de la Nouvelle-France, qui avaient subi pendant un demi-siècle le choc des armes anglaises et dont la mémoire n'avait pas encore perdu le souvenir des ravages exercés par les armées de Wolfe et d'Amherst dans toutes les paroisses échelonnées le long du Saint-Laurent.

Révolution américaine

Le respect de leur serment d'allégeance et l'influence du clergé et des seigneurs empêchèrent les Canadiens-français de céder aux invites pressantes des révoltés, même après que la France eut épousé la cause américaine. Plusieurs répondirent à l'appel de sir Guy CARLETON et prirent les armes pour défendre le drapeau britannique contre l'assaut des Anglo-Américains. Ce fut l'origine de la milice canadienne sous la domination anglaise. Carleton, avec la clairvoyance qui a marqué toute son administration, vit là le germe d'une force nouvelle pour l'Angleterre. Il songea dès lors à l'établissement d'une milice régulière recrutée parmi les habitants de la colonie. Il eut sans doute à vaincre, sur ce point comme sur tant d'autres, la méfiance des autorités impériales et les préjugés des nouveaux colons venus d'Angleterre — ces "fanatiques déréglés" dont le général Murray se plaignait avec si peu de ménagements. Quoi qu'il en soit, son opinion triompha. Dès le 29 mars 1777, il signa une ordonnance enjoignant à tous les Canadiens, âgés de 16 à 60 ans, de s'enrôler dans la milice, à l'appel des officiers désignés par le gouverneur. Le refus de répondre à l'appel entraînait une simple pénalité. L'objet de cette milice, déclare l'ordonnance, est de "*résister et s'oppo-*